



RÈGLEMENT DES SPORTS CITY TRAIL

INFORMATIONS PRATIQUES

Merci de vous présenter au niveau de la tente accueil muni de votre dossard, obligatoire pour participer à l'épreuve. **Pas de dossard, pas de course.**

Pour les participants au dragon boat ou au stand-up paddle cumulant la course à pied, merci de vous présenter à la table de marque au niveau de l'arche de départ afin de pucer votre dossard.

Le coureur doit avoir pris connaissance de la carte en fin du règlement ci-après en amont de l'épreuve.

ADRESSE

Parvis de l'espace rencontre
39 route de Thônes
74940 Annecy-Le-Vieux

HORAIRES

Vous devez porter votre dossard participant à l'endroit et **sur le ventre** remis en amont de l'événement. Les participants doivent se présenter à la tente accueil entre 8h45 et 9h30 pour valider leur présence.

Départ de la course à 9h30, barrière horaire de fin à 12h00.

ÉQUIPES

Épreuve individuelle Homme

Épreuve individuelle Femme

Classement par équipes mixtes au-delà de 4 coéquipiers d'une même société.

ÉPREUVE

11,5 km en milieu naturel et urbain.

Ravitaillement à mi-parcours et à l'arrivée.

Chaque participant doit s'assurer de porter son dossard visible, **à l'endroit sur le ventre.**



ÉQUIPEMENT

Chaussures de **trail**.

Réserve d'un demi-litre d'eau.

Casquette conseillée.

Bâtons autorisés.

RÈGLES PARTICULIÈRES

Les animaux ne seront pas admis.

Des pénalités pouvant aller jusqu'à la disqualification du participant seront appliquées en cas de non-respect du parcours.

SPORTS COMBINABLES

Cette épreuve fait partie des sports combinables et peut être cumulée au choix avec :

- Samedi matin : natation
- Samedi après-midi: Montée cycliste ou Course d'orientation ou Dragon boat ou Stand-up paddle XL

PARCOURS DE PREVENTION SANTE

Lors de votre inscription, vous devrez remplir en parallèle le parcours de prévention santé obligatoire en cliquant ici ou en vous rendant sur <https://pps.athle.fr/>

Le document PDF qui vous sera remis est à nous envoyer à l'adresse companycup@ebra.fr en amont de l'évènement.

INTEMPÉRIES

En cas d'intempéries, les organisateurs se réservent le droit de suspendre momentanément ou d'annuler les compétitions sportives et d'orienter les participants vers des points de repli. En cas de temps orageux pendant la course, les participants sont invités à s'abriter dans un lieu sécurisé le temps de la perturbation.

[Se protéger en cas d'orage](#)

LE PARCOURS

